



# Modification de la limite de la zone 53059la Lot 1 541 463

**Consultation publique**

16 octobre 2024

# Objectif de l'activité

# Objectif de l'activité



## Consultation publique : Réglementation Activité concernant les modifications réglementaires

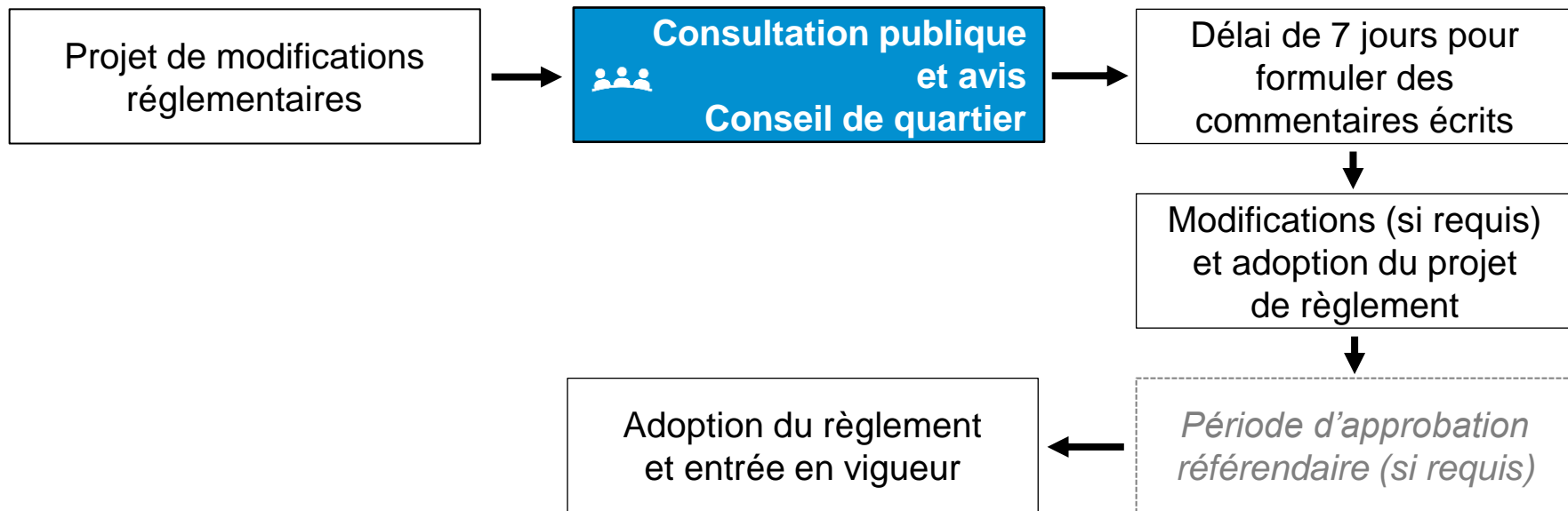
- Présentation des modifications réglementaires
- Questions et commentaires

# Objectif de l'activité



## Consultation publique : Réglementation

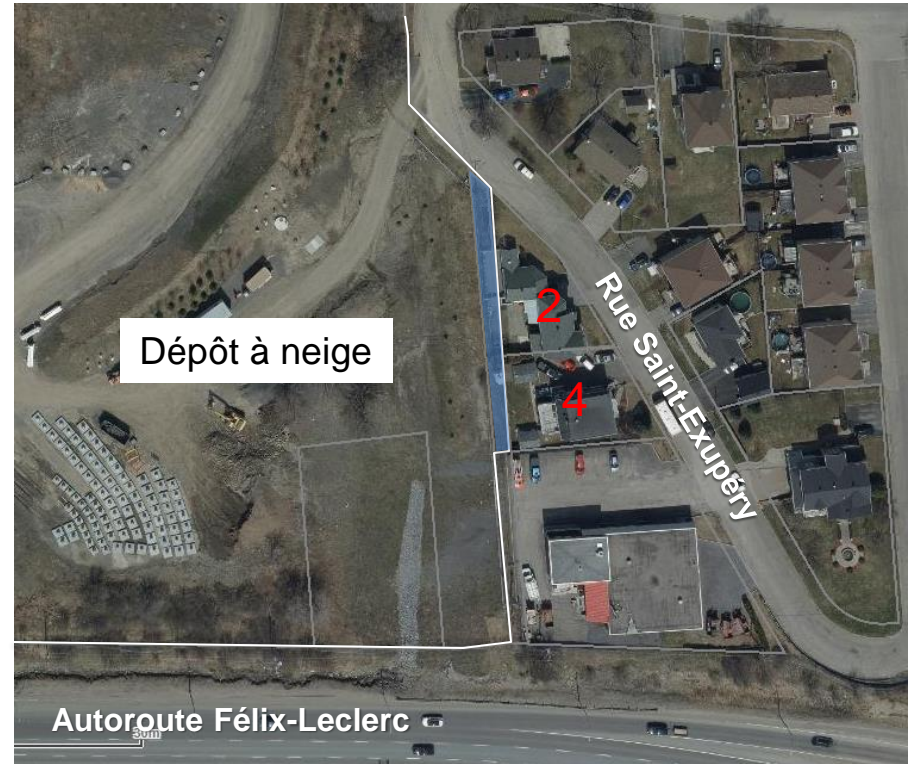
Activité concernant les modifications réglementaires



# Projet : localisation et historique

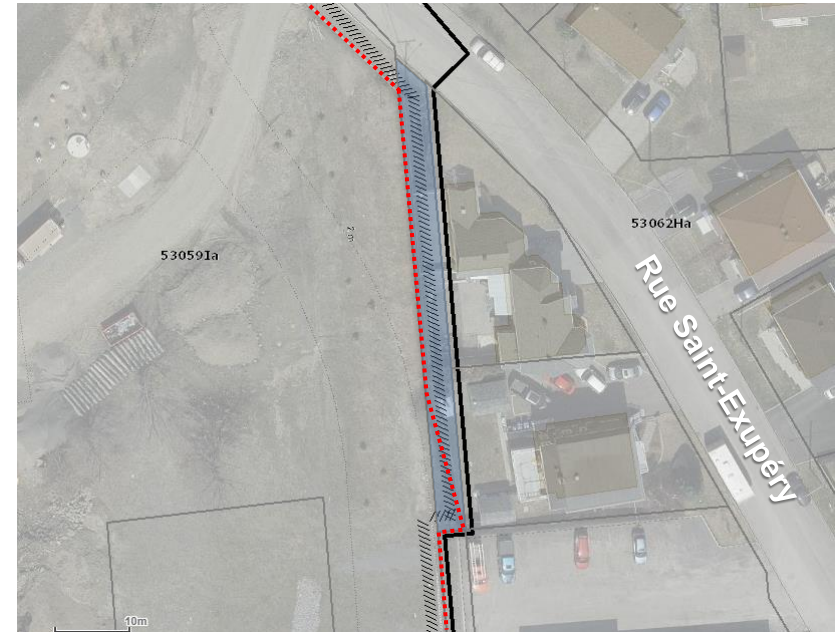
# Localisation

- Arrondissement de Beauport
- Quartier de Saint-Michel (5-2)
- Le terrain d'une largeur de 3,66 m est localisé entre le dépôt à neige du boulevard Raymond et les 2 et 4, rue Saint-Exupéry.



# Contexte d'insertion

- Le terrain n'a jamais été utile aux besoins du dépôt à neige depuis son ouverture en 2012
- L'écran visuel (la clôture) requis entre le dépôt à neige et la zone résidentielle a été installé à l'ouest du lot, excluant ce dernier des besoins du dépôt



----- : Écran visuel existant

/////// : Écran visuel projeté au plan de zonage

# Modifications réglementaires



# Modifications réglementaires

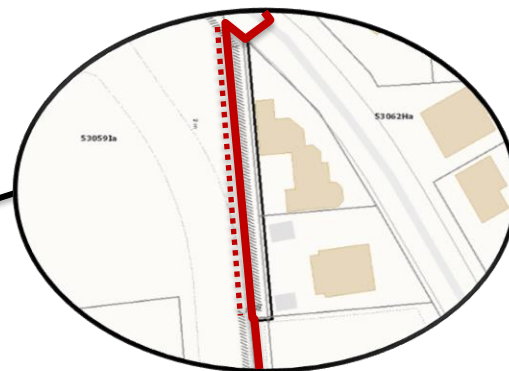
## Modification des limites de la zone 530591a

- Le déplacement de la limite de la zone 530591a agrandirait la zone résidentielle 53062Ha afin d'autoriser l'usage résidentiel sur ce lot
- Le tracé de l'écran visuel (au plan de zonage) serait ajusté pour suivre la nouvelle limite de la zone 530591a, afin qu'il corresponde à son emplacement réel

Zone existante 530591a



Zone proposée 530591a



..... : Écran visuel projeté au plan de zonage  
et emplacement réel

# Modifications réglementaires

## **Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 530591a, R.V.Q. 3336**

- Règlement de zonage
- Contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire

# Prochaines étapes

Étapes	Dates (2024)
Consultation publique	16 octobre
Demande d'opinion au conseil de quartier	16 octobre
Période de 7 jours - réception commentaires écrits	17- 23 octobre
Adoption du règlement, avec modifications (si requis)	Novembre
Entrée en vigueur du règlement	Décembre

**Merci!**